

## Réponses de Jean-Paul au "Grand ouest"

*Mes réponses sont en italique*

### **PRE AG DES ADHERENTS DU « GRAND OUEST » le 01 octobre 2006**

Se référant à l'art. 4 des statuts de l'association du « Chalet des Jeunes du Roux », les adhérents présents et ceux qui se sont associés à cette contribution se prononcent à l'unanimité contre un projet qu'ils considèrent ne pas respecter les buts fixés par l'art. 2.

Art 4 : « l'association admet comme moyen d'action tous ceux qui répondent légalement aux buts fixés par l'Art. 2. Pour atteindre ses objectifs, l'association met à la disposition de tous ses adhérents les moyens d'action dont elle dispose. »

Art. 2 : « Cette association a pour but :

- de permettre à des jeunes adultes d'accéder aux joies de la montagne tant sur le plan sportif que sur le plan de la découverte d'un milieu naturel et humain.
- de favoriser, dans un but d'éducation permanente, la découverte d'un style de vie communautaire, rustique et proche de la nature ».

*--> A quelques phrases extraites des statuts (c'est bien de les avoir lu!) , je préfère 33 ans d'histoire du chalet essentiellement caractérisé par son fonctionnement autogéré.*

### **CONCERNANT LES DORTOIRS :**

Quel est le sens de vouloir partager des dortoirs de 18 en dortoirs de 6 ou 8, en chambres de 5, de 4 ou de 2 ?

*--> répondre à une demande déjà ancienne (il y a eu il y a 12 ans un autre projet similaire) d'une majorité de membres de l'association. Les chambres existantes sont toujours toutes occupées très rapidement dès que l'on sait qu'il y aura beaucoup de monde au chalet... Cela dit, le projet ne partage pas les dortoirs en chambres mais en transforme un en salle collective.*

A quand les chambres individuelles avec réservation ?

*Argument polémique inutile. Il suffit de lire le projet pour constater qu'il n'est pas du tout dans cet esprit.*

Nous considérons que:

- la brièveté des séjours (environ 8 jours) ne justifie pas le besoin de confort individuel.,  
*--> 8 jours sans dormir ou en dormant mal, c'est beaucoup! Quand tout le monde avait 20 ans, dormir en dortoir n'était pas très gênant mais cela fait longtemps que ce n'est plus le cas. On dort moins bien, il y a plein de ronfleurs et il nous faut plus de temps pour récupérer. De plus, l'été, les séjours peuvent être plus longs. Le mot "confort" ne me semble pas adapté: Il s'agit de remplacer un dortoir rustique par des chambres rustiques.*

- la mise en place de petits dortoirs ou chambres de 2 à 5 risque d'encourager les clans, au détriment de la vie communautaire.

--> *Ce risque, ressenti par beaucoup, est un leurre: Cela fait des années qu'il y a 3 chambres (et même 4 avec le bureau) régulièrement occupées et s'il peut arriver que des clans se forment lors de certains séjours, il ne semble pas que les chambres et leur occupation y soient pour quelque chose. Je dirais même que l'investissement dans la vie collective est parfaitement indépendant de l'endroit où l'on dort. J'ai connu des gens qui dormaient dans les dortoirs et dont la participation à la vie commune était inexistante... Pourquoi tant d'adhérents souhaitent des chambres? Simplement pour dormir correctement et avoir la possibilité de quelques instants d'intimité et de calme. Quand on vient au chalet, il est bien évident que ce n'est pas pour vivre reclus dans une chambre mais on peut avoir besoin de souffler: Notre participation à la vie commune n'en sera ensuite que plus intense. Dans les années 70, pas mal d'entre nous ont vécu en communauté: c'étaient de vraies communautés et elles n'avaient pas de dortoirs! Pour ma part, des dortoirs aussi grands que celui de Roux (20, c'est vraiment beaucoup!), je n'en ai connu qu'à l'armée mais ce n'était pas tout à fait le même esprit...*

- la conception du couchage et de toute l'organisation collective actuelle est un point essentiel de la nature même de l'adhésion au chalet des jeunes et à sa philosophie.

--> *Désaccord total sur ce point: Ce qui caractérise le chalet, c'est son fonctionnement autogéré de A à Z, la conception du couchage étant tout à fait secondaire. Sinon, le Cassu et le chalet des jeunes, ce serait presque pareil! Les rencontres, les échanges, la vie commune, c'est dans la cuisine, la salle de bains, la salle à manger, la salle de ping-pong, que ça se passe. Les dortoirs, on y dort... 24 heures de la vie d'un dortoir: la nuit: dodo (si tout va bien); le matin: les premiers levés quittent rapidement le dortoir pour ne pas réveiller les autres, les derniers peuvent y rester mais ils sont tout seuls; dans la journée: En général plutôt désert, on passe y prendre un pull et on repart (normal, la vie est ailleurs!); Le soir: Les premiers couchés peuvent discuter un peu ou lire, ensuite on éteint et tous les autres vont venir sur la pointe des pieds se coucher sans réveiller les dormeurs (dont certains ronflent déjà...). C'est un peu différent pour les ados et peut-être pour certains mais heureusement qu'il y a d'autres lieux de vie commune que les dortoirs.*

- La réfection de la cage d'escalier est-elle nécessitée par les obligations liées à l'accueil des groupes extérieurs à l'association ? (normes etc.)

--> *Non, elle est indispensable pour que les chambres du premier étage (et éventuellement du second) fassent officiellement partie de la structure collective du chalet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui..*

- Tout le projet présenté semble s'orienter en priorité vers l'accueil des collectivités extérieures et répondre à leurs exigences et à celles d'adhérents potentiels.

--> *Non le projet cherche à améliorer la vie collective du chalet en créant une nouvelle salle collective qui sera utile et appréciée dans tous les types de séjour: vacances scolaires, stages, classes, etc...*

*En remplaçant un dortoir par des chambres, il répond à une demande de beaucoup d'adhérents, actuels ou anciens. Nombreux sont les anciens qui appréciaient l'esprit et le fonctionnement du chalet et qui ne sont plus venus à cause des contraintes du couchage.*

- Le chalet va investir 40 000 € 00 pour pouvoir accueillir des structures extérieures qui seront censées financer les frais engagés dans cette réalisation .  
--> *Les travaux strictement obligatoires pour ce projet sont très limités: Installation du chauffage dans l'appartement, isolation des plafonds et pose de détecteurs de fumée, aménagement de la nouvelle salle collective (peinture, meubles); tout cela fait moins de 10000€. Les travaux de la cage d'escalier sont obligatoires déjà pour les chambres du premier étage. Les autres travaux (double fenêtres, chaudière, cuisine) peuvent être envisagés à cette occasion mais il n'y a aucune obligation.*

Dans le principe, c'est le serpent qui se mord la queue. Dans les faits cela risque de nous entraîner dans une spirale d'obligations de respect des normes, de frais et de préoccupations de plus en plus éloignées de l'initiative originelle.

--> *a priori, pas de nouvelles contraintes, sauf si on veut obtenir des agréments particuliers comme celui de l'éducation nationale mais ceci n'est pas non plus directement lié au projet. Je pense simplement que la structure rénovée du chalet serait plus accueillante pour les groupes hors vacances scolaires (classes, stages, résidence de troupe ,etc...) et qu'ainsi le chalet pourrait être occupé un peu plus longtemps dans l'année, ce qui serait positif pour Abries et aussi pour les finances du chalet.*

Nous ne sommes pas opposés à toute initiative d'accueil de groupes extérieurs s'ils adhèrent à la philosophie du « chalet des jeunes ».

### **CONCERNANT L'APPARTEMENT**

Nous sommes d'accord :

- Pour sa restauration,
- Pour son intégration au collectif pendant les périodes de vacances scolaires.  
--> *voir plus bas*
- Nous pensons qu'une location pendant les autres périodes (avec obligation d'adhésion), pourrait compenser la perte des loyers locatifs.  
--> *Cette perte est en partie virtuelle: Nous recevions 2600€ de loyer et une grosse partie était investie en travaux dans l'appartement (cheminée, poêle, installation électrique , etc...)*
- Les périodes libérées hors vacances scolaires correspondent à 33 semaines (10 semaines de location de l'appartement à 360€00 hors adhésions suffirait à combler le déficit annuel de 3600€00 dus à la perte des loyers depuis le départ des locataire .  
--> *Si on voulait louer l'appartement de façon indépendante, il devrait être correctement équipé: chambres, salle de bains, cuisine, salle de séjour. cela représente un investissement important alors qu'il y a bien peu de chance qu'il soit loué souvent hors vacances scolaires. Mais surtout, l'existence d'un appartement utilisable de façon indépendante entraînerait à coup sûr quand le chalet serait ouvert la formation redoutée de "clans" et groupes indépendants.*

## **CONCERNANT LES DOUBLES VITRAGES**

Nous sommes convaincus que pour réaliser des économies de chauffage conséquentes, il est indispensable d'installer des fenêtres à double vitrage mais selon les ressources de l'association, pas nécessairement en une seule étape.

### **Notre opinion :**

- Notre préoccupation et notre priorité est de préserver l'essence même de ce qui a motivé la création du chalet.

→ *On sent une crainte de voir arriver des personnes consommatrices et ne respectant pas les principes de fonctionnement du chalet, simplement parce qu'un dortoir serait remplacé par des chambres. Cette crainte me paraît vaine car, avec le nouvel aménagement, le caractère autogéré et convivial du chalet sera concrètement réaffirmé et c'est cela qui fait une « sélection » !. Quant au caractère rustique, on n'est pas près de le perdre...*

-

1) « permettre à des jeunes adultes d'accéder aux joies de la montagne... »

Pour ce faire, il est indispensable que les prix de journée soient modestes.

--> *Le projet ne prévoit aucune augmentation du prix de journée. Avec la nouvelle structure, il devrait même baisser à terme car la fréquentation du chalet devrait augmenter. Dans le cas où plusieurs travaux importants seraient décidés, il serait possible de contracter un emprunt sans déséquilibrer le budget.*

2) « de favoriser, dans un but d'éducation permanente, la découverte d'un style de vie communautaire, rustique et proche de la nature ».

Pour cela il est nécessaire de se prémunir de tout risque de dérives classiques en privilégiant les formes actuelles de couchage et de repas.

--> *Je ne vois aucune dérive dans le fait d'avoir une salle collective en plus et dans celui de remplacer des dortoirs rustiques par des chambres tout aussi rustiques! L'envie de partager, discuter, travailler ou jouer ensemble n'a strictement rien à voir avec le fait de dormir dans une chambre à 2 ou 4 ou dans un dortoir.*

Pour soutenir et faciliter ce style de vie communautaire, certains espaces pourraient être repensés pour alléger la promiscuité et suivant les ressources de l'association .

--> *C'est exactement l'un des objectifs du projet.*

### ***nos propositions :***

- Aménagement du salon de l'appartement en « salle calme » de repos avec élargissement dans le futur sur le grenier.

--> *C'est effectivement l'une des possibilités pour une nouvelle salle collective mais elle a deux inconvénients: dimensions modestes (23m2) et éloignement par rapport aux autres salles communes. La salle en elle-même n'est d'ailleurs pas extraordinaire (assez étroite et en longueur) mais elle donne accès à la terrasse, pas grande mais agréable.*

- La cuisine pourrait être agrandie et réaménagée en intégrant le bureau. Le bureau à la place de la chambre.

--> *quasi unanimité sur ce point sans que ce soit prioritaire.*

- La salle à manger pourrait être agrandie par l'abattage du mur, en empiétant sur le préau et en ouvrant des fenêtres plus larges.